ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Comment résorber efficacement les fuites d'eau?

LE DG de la SEEG, Alain Patrick Kouma, se veut rassurant : le ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques est en train de piloter un projet consistant à remplacer les conduites d'eau et à réaliser des extensions de réseau dans les zones les plus affectées par le phénomène.

> Styve Claudel ONDO MINKO Libreville/Gabon

A problématique des fuites d'eau dans le Grand Libreville, entre autres, a contraint la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) à mettre sur pied une brigade bleue. L'unité financée à plus de 500 millions

de FCFA fait cependant face «Ce qu'il taut à des Savoir, c'est aléas qui laissent que les pertes penser en eau sur qu'elle l'ensemble est à du Grand bout de Libreville ne se souffle. À la falocalisent pas seulement sur du café le réseau de presse distribution. organisé der-

nièrement dans le cadre de la vulgarisation du plan d'urgence 2020, le directeur général de la SEEG, Alain Patrick Kouma, a tenu à rassurer : ce service est opérationnel de façon régulière. Et ce, dans le but de limiter les fuites sur le réseau de

distribution, de sorte à apporter davantage d'eau dans les ménages qui en

sont dépourvus. "Ce qu'il faut savoir, c'est que les pertes en eau sur l'ensemble du Grand Libreville ne se localisent pas seulement sur le réseau de distribution. D'autant que ces fuites surviennent également après compteur. Malheureusement, ces après-compteurs qui s'étendent parfois sur de longues distances, sont très souvent réalisés avec une tuyauterie qui n'est pas nécessairement de bonne facture", a-t-il v e u r argué. Et le DG Kouma de rassurer sur le fait que des solutions efficaces au problème de fuites d'eau sont actuellement envisagées par le gouvernement. Aussi, le ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques est-il en train de piloter un projet consistant à remplacer les conduites d'eau et à réaliser des extensions de réseau dans les zones les plus affectées par le

phénomène.

L'autre aléa rencontré par les agents de la Brigade bleue est le problème d'accès de sa logistique dans les zones d'intervention. Pour le manager général de la SEEG, lorsqu'on parle d'accès, on a à l'esprit des routes carrossables. Selon lui, dans ces conditions, la résorption du problème exige donc une synergie entre différents acteurs. Parmi lesquels le ministère des TP.



Alain Patrick Kouma se veut rassurant sur les solutions à apporter à ce problème.

MINISTERE DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Date de lancement : 17 septembre 2020 Appel d'offres : Nº003/MCPMEI/CAB/2020 : Fourniture de 12 pick up double cabine Nom du projet Source de financement : Etat gabonais Exercice 2020

Le Ministre du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Industrie lance un appel d'offres pour la fourniture de douze (12) pick up double cabine.

Le présent appel d'offres est réparti en un lot unique.

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité l'article 93 du décret N°00027/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant codes des Marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATIONS

En applications des dispositions des articles 89 à 92 du code des Marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux d'attributions du marché, de leurs capacités juridique, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300.000 FCFA. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements supplémentaires à l'adresse suivante :

Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Industrie

Cabinet du Ministre Immeuble les 4 Perles à Batterie IV BP 2256 Libreville / GABON - Tél. : 062 997 599 cabmincommerce241@gmail.com

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'articles 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionée ci-dessus au plus tard le 07 octobre 2020 à 09H00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant HT de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogations aux dispositions de l'article 100 du code des Marchés Publics, les entreprises bénéfiant de l'agrement PME et ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présent le 07 octobre 2020 à 10H00 dans la salle de réunion du cabinet du Ministre.

